GARANTIE DU RÉFRIGÉRATEUR KITCHENAID®

GARANTIE LIMITÉE

Pendant un an à compter de la date d'achat, lorsque ce gros appareil ménager est utilisé et entretenu conformément aux instructions jointes à ou fournies avec le produit, KitchenAid, marque de Whirlpool Corporation ou Whirlpool Canada LP (ci-après désignée “KitchenAid”) paiera pour les pièces spécifiées par l'usine et la main-d'oeuvre pour corriger les vices de matériaux ou de fabrication qui existaient déjà lorsque ce gros appareil ménager a été acheté. Le service doit être fourni par une compagnie de service désignée par KitchenAid. LE SEUL ET EXCLUSIF RECOURS DU CLIENT DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE CONSISTE EN LA RÉPARATION PRÉVUE CI-DESSUS. Cette garantie limitée est valide uniquement aux États-Unis ou au Canada et s’applique exclusivement lorsque le gros appareil ménager est utilisé dans le pays où il a été acheté. Une preuve de la date d’achat d’origine est exigée pour obtenir un service dans le cadre de la présente garantie limitée.
Sur les modèles avec un filtre à eau : garantie limitée de 30 jours sur le filtre à eau. Pendant 30 jours à compter de la date d'achat, lorsque ce filtre est utilisé et entretenu conformément aux instructions jointes à ou fournies avec le produit, KitchenAid paiera pour un filtre à eau de rechange pour corriger les vices de matériaux ou de fabrication.

GARANTIE LIMITÉE DE LA DEUXIÈME À LA CINQUIÈME ANNÉE INCLUSIVEMENT SUR LA DOUBLURE DE LA CAVITÉ ET LE SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION SCELLÉ

De la deuxième à la cinquième année inclusivement à compter de la date d'achat, lorsque ce gros appareil ménager est utilisé et entretenu conformément aux instructions jointes à ou fournies avec le produit, KitchenAid paiera pour le remplacement ou la réparation de la doublure de la cavité du réfrigérateur/congélateur (frais de main-d'oeuvre inclus) si la pièce se fissure à cause de vices de matériaux ou de fabrication qui existaient déjà lorsque ce gros appareil ménager a été acheté. De même, de la deuxième à la cinquième année inclusivement à partir de la date d'achat, lorsque ce gros appareil ménager est utilisé et entretenu conformément aux instructions jointes à ou fournies avec le produit, KitchenAid paiera pour les pièces spécifiées par l'usine et la main-d'oeuvre pour corriger les vices de matériaux ou de fabrication dans le système de réfrigération scellé qui existaient déjà lorsque ce gros appareil ménager a été acheté pour les pièces suivantes : compresseur, évaporateur, condenseur, séchoir et conduits de connexion.

GARANTIE LIMITÉE DE LA SIXIÈME À LA DIXIÈME ANNÉE INCLUSIVEMENT SUR LE SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION SCELLÉ

De la sixième à la dixième année inclusivement à compter de la date d'achat, lorsque ce gros appareil ménager est utilisé et entretenu conformément aux instructions jointes à ou fournies avec le produit, KitchenAid paiera pour les pièces spécifiées par l'usine pour corriger les vices de matériaux ou de fabrication dans le système de réfrigération scellé qui existaient déjà lorsque ce gros appareil ménager a été acheté pour les pièces suivantes : compresseur, évaporateur, condenseur, séchoir et conduits de connexion.

ÉLÉMENTS EXCLUS DE LA GARANTIE

La présente garantie limitée ne couvre pas :

1. Les pièces de rechange ou la main-d’oeuvre lorsque ce gros appareil ménager est utilisé à des fins autres que l'usage domestique unifamilial normal ou lorsque les instructions d’installation et/ou les instructions de l’opérateur ou de l’utilisateur fournies ne sont pas respectées.
2. Les visites de service pour rectifier l'installation du gros appareil ménager, montrer à l'utilisateur comment utiliser le gros appareil ménager, remplacer ou réparer des fusibles du domicile ou rectifier le câblage ou la plomberie du domicile.
3. Les visites de service pour réparer ou remplacer les ampoules électriques, les filtres à air ou les filtres à eau de l'appareil. Les pièces consomptibles ne sont pas couvertes par la garantie.
4. Les dommages imputables à : accident, modification, usage impropre ou abusif, incendie, inondation, actes de Dieu, installation fautive ou installation non conforme aux codes d’électricité ou de plomberie, ou l’utilisation de produits non approuvés par KitchenAid.
5. Les défauts d'apparence, notamment les éraflures, traces de choc, fissures ou tout autre dommage subi par le fini du gros appareil ménager, à moins que ces dommages ne résultent de vices de matériaux ou de fabrication et ne soient signalés à KitchenAid dans les 30 jours suivant la date d'achat.
6. Toute perte d'aliments ou de médicaments due à une défaillance du réfrigérateur ou du congélateur.
7. Le ramassage et la livraison. Ce gros appareil ménager est conçu pour être réparé à domicile.
8. Les réparations aux pièces ou systèmes résultant d’une modification non autorisée faite à l’appareil.
9. Les frais de déplacement et de transport pour le service du produit si votre gros appareil ménager est situé dans une région éloignée où un fournisseur de services d’entretien ou de réparation KitchenAid autorisé n’est pas disponible.

10. La dépose et la réinstallation de votre gros appareil ménager si celui-ci est installé dans un endroit inaccessible ou n'est pas installé conformément aux instructions d'installation fournies par KitchenAid.
11. Les pièces de rechange ou la main-d'oeuvre pour les gros appareils ménagers dont les numéros de modèle/de série ont été enlevés, modifiés ou ne peuvent pas être facilement identifiés.

CLAUSE D'EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ AU TITRE DES GARANTIES IMPLICITES

LES GARANTIES IMPLICITES, Y COMPRIS LES GARANTIES APPLICABLES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER, SONT LIMITÉES À UN AN OU À LA PLUS COURTE PÉRIODE AUTORISÉE PAR LA LOI. Certains États et provinces ne permettent pas de limitation sur la durée d'une garantie implicite de qualité marchande ou d'aptitude à un usage particulier, de sorte que la limitation ci-dessus peut ne pas être applicable dans votre cas. Cette garantie vous confère des droits juridiques spécifiques, et vous pouvez également jouir d'autres droits qui peuvent varier d'une juridiction à l'autre.

LIMITATION DES RECOURS; EXCLUSION DES DOMMAGES FORTUITS OU INDIRECTS

LE SEUL ET EXCLUSIF RECOURS DU CLIENT DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE CONSISTE EN LA RÉPARATION PRÉVUE CI-DESSUS. KITCHENAID N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES FORTUITS OU INDIRECTS. Certains États et certaines provinces ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages fortuits ou indirects, de sorte que ces limitations et exclusions peuvent ne pas être applicables dans votre cas. Cette garantie vous confère des droits juridiques spécifiques, et vous pouvez également jouir d'autres droits qui peuvent varier d'une juridiction à l'autre. À l'extérieur du Canada et des 50 États des États-Unis, cette garantie ne s'applique pas. Contacter votre marchand KitchenAid autorisé pour déterminer si une autre garantie s'applique.